



Vos références à rappeler

1010049100008

Seuil : 1,00

Référence Procédure : MCO2001

Dossier suivi par :

CHRISTOPHE LECHE

RESPONSABLE SERVICE RET-GTA

MSA-MPN

Tel : 05 63 75 39 00

LP: 2G 183 999 9971 3



0000-000-000-00

SEN LA PRÉFECTURE CÉDEX 3

1 RUE PAUL LANGEVIN

32700 CARDEMAC GARE



Recommandé avec AR

**MISE EN DEVEUE POUR LE RECouvreMENT
DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS**

Madame, Monsieur,

Votre situation indique que les cotisations ci-dessous devraient être payées. Si vous avez effectué des versements récents pour régler ces cotisations, il n'est pas utile de tenir compte de ce document.

Le paiement de ces sommes est à effectuer à la date indiquée dans le pavillon ci-après.

Période	NATURE	PRINCIPAL Montant en Euros	MAJORATIONS / PÉNALITÉS		TOTAL en Euros
			Montant en Euros	Date Application	
2004	CRO	31,80	1,68	00/12/2004	33,48
	ROS	10,80	0,54	00/12/2004	11,34
	CONTRIBUTION VITICOLE	28,70	1,00	00/12/2004	29,70
	AJARD	167,73	8,72	00/12/2004	176,45
	CONTRIBUTION	254,40	13,22	00/12/2004	267,62
		489,23	25,16	Reste à payer	514,39

Régler 508,23
le 15/02/25

Le montant des majorations de retard et pénalités ci-dessus indiqué est arrêté sans préjudice des majorations de retard complémentaires relatives à toute durée jusqu'à la date effective du paiement total des cotisations.

508,23